

INSCRIPTIONS IFSI

Les étudiants procèdent à leur inscription administrative et au paiement des frais d'inscription auprès de leur institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

En complément et pour chaque année d'étude, les étudiants des IFSI doivent également s'inscrire auprès du service de scolarité de la l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de l'Université Clermont Auvergne. L'inscription universitaire est sans frais, et permet d'accéder de plein droit aux services universitaires et aux services du CROUS.



Période d'inscription : à partir 27 juin au 26 juillet 2024 / Du 19 août au 30 septembre 2024
(Fermeture de la plateforme de réinscription du 27 juillet au 18 août 2024)

Etape 1 - Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Les étudiants inscrits en formation initiale ou reprise d'études non financées doivent, préalablement à leur inscription, se rendre sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour mettre à jour leur situation au regard de la CVEC.

Tous les étudiants, sauf les apprenants inscrits sous le régime de la formation continue, doivent accomplir cette démarche.

Même exonéré, vous devez obtenir puis présenter votre attestation.

La saisie du numéro du certificat CVEC sera OBLIGATOIRE pour finaliser l'inscription administrative même en cas d'exonération.

Etape 2 - Connexion au site d'inscription administrative en ligne

Les élèves des IFSI sont exonérés des droits d'inscription. Veuillez à bien respecter le mode opératoire suivant pour vous exonérer.

1er cas : étudiants ayant déjà été inscrits à l'Université Clermont Auvergne

- Connectez-vous sur la page <https://inscription.uca.fr> . Cliquez sur



et, laissez-vous guider.

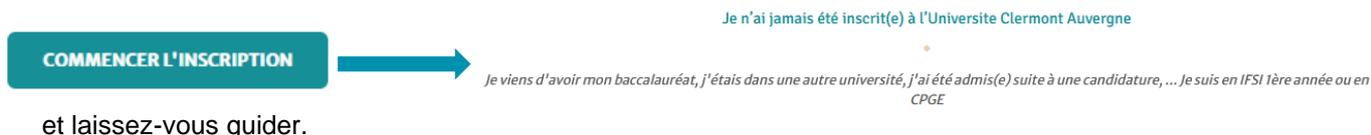
- Dès que le message suivant apparaîtra à l'écran à la fin de la procédure, votre demande d'inscription sera prise en compte. Pour la finaliser, vous devrez transmettre les pièces justificatives (étape 3)

« Votre demande d'inscription a bien été prise en compte »

L'inscription à l'Université est sans frais. Vous n'avez rien à payer. Contactez-nous si vous êtes sollicité pour un règlement.

2ème cas : étudiants JAMAIS inscrits à l'Université Clermont Auvergne

- Connectez-vous sur la page <https://inscription.uca.fr>. Cliquez sur



et laissez-vous guider.

- Dès que le message suivant apparaîtra à l'écran à la fin de la procédure, votre demande d'inscription sera prise en compte. Pour la finaliser, vous devrez transmettre les pièces justificatives (étape 3)

« **Votre demande d'inscription a bien été prise en compte** »

IMPORTANT Utilisez l'identifiant que vous avez utilisé pour Parcoursup précédé de P24 pour permettre votre inscription en ligne. Par exemple, si votre identifiant est "1234567" (7 chiffres), vous devez saisir "P241234567".

L'inscription à l'Université est sans frais. Vous n'avez rien à payer. [Contactez-nous](#) si vous êtes sollicité pour un règlement.

Etape 3 : Transmission des pièces justificatives

Vous devez transmettre les pièces de manière dématérialisée <https://inscription.uca.fr/>



Si vous avez déjà procédé à la numérisation des documents en 2023-2024, seuls quelques documents complémentaires vous seront demandés.

Etape 4 : Activation de votre environnement numérique de travail (ENT)

Seuls les étudiants ayant effectué leur première inscription en 2024-2025 sont concernés par cette étape.

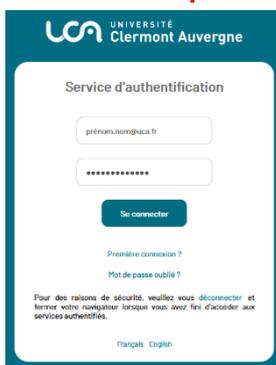
A l'issue de votre inscription, rendez-vous sur la page <https://ent.uca.fr/core/connexion>.

- Cliquez sur : 
- Renseignez votre numéro de dossier (qui vous a été communiqué par mail lors de votre inscription) et votre date de naissance.
- Saisissez votre numéro de téléphone personnel que vous avez indiqué lors de votre inscription.
- Renseignez une adresse mail personnelle. Un mail avec un lien de confirmation vous est envoyé à l'adresse que vous avez indiquée.
- Validez votre adresse mail.
- Créez un mot de passe respectant les différentes conditions imposées par l'Université en matière de sécurité

Le compte est activé. Pour s'y connecter rendez-vous sur la plateforme [ENT](#) et identifiez-vous avec le nouveau mot de passe.



IMPORTANT Conservez précieusement votre nouveau mot de passe. Il sera nécessaire pour bénéficier des fonctionnalités liées à votre environnement numérique de travail



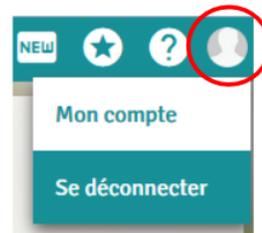
Etape 5 : Dépôt de la photo d'identité

La photo déposée sur l'ENT sera utilisée pour l'édition de votre badge étudiant. Elle est soumise à la validation du service de scolarité. Le badge ne sera pas édité sans cette validation.

Votre photo d'identité doit se conformer aux mêmes exigences que celles d'une demande de pièce d'identité

Les étapes pour déposer votre photo

Cliquez sur « Mon compte » en haut à droite de votre écran



Cliquez sur "Modifier la photo de profil"



Uniquement lors du premier dépôt, Cliquer sur « Continuer » pour validation de votre droit à l'image

Puis cliquez à nouveau sur « Continuer »

Cliquez sur « Télécharger une photo » (pour photo sur ordinateur)

Cliquez sur « Prendre une photo » (pour prise de photo via webcam)



Cadrez la photo

Cliquez sur « Mettre à jour » pour valider

Un e-mail est automatiquement envoyé à la fin du processus

Etape 6 : Edition de la carte étudiante / délivrance du certificat de scolarité

La carte étudiante est remise à tous les étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne.

- La carte est valable **pendant toute votre scolarité**. Elle présente obligatoirement votre photo d'identité et comporte une vignette annuelle correspondant à l'année universitaire en cours.

- La carte d'étudiant est transmise à votre IFSI une fois votre d'inscription administrative effectuée et votre photo déposée sur l'ENT.

- Le certificat de scolarité sera téléchargeable dans votre ENT.

Coordonnées Université Clermont Auvergne :



Anissa VALLET-LAHLOUH - Responsable Scolarité des Formations Paramédicales
Université Clermont Auvergne
28 place Henri Dunant 63001
Service de la Formation - RDC - Bureau 028
Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : +33 (0)4 73 17 82 47
Mail : scola.paramedicale.medpha@uca.fr